

MADUROX® SANIO 3

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF

Insecticide, fongicide et anti-termite

Bois intérieurs et extérieurs

DEFINITION

Insecticide, fongicide et anti-termite.

Destiné au traitement préventif et curatif des bois intérieurs et extérieurs par application superficielle (badigeon, aspersion), injection.

Odeur faible et séchage rapide.

DESTINATION

Tous bois massif ou lamellée pour intérieur (meubles, parquets) et extérieur (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol).

Classe d'emploi 1, 2, et 3.1: bois exposé, sans contact avec le sol et sans eau stagnant.

PROPRIETES

Compatible avec les produits d'impression et de finition (vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Ne peut être appliqué que sur bois nus.

EFFICACITE

Ce produit est un insecticide curatif et préventif contre les larves xylophages du capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*), les vrillettes (*Anobium punctatum*), le lyctus brun (*Lyctus brunneus*) et contre les termites souterrains (*Reticulitermes* spp.) seulement en classe d'emploi 1, 2 et 3.1 et *Heterotermes* spp. e classe d'emploi 1 et 2.

Fongicide préventif actif contre les champignons de pourriture (*Basidiomycètes*) sur bois résineux ou feuillus en classe d'emploi 2 et sur bois résineux en classe d'emploi 3.1.

Madurox® Sanio 3 a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes:

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre les capricornes des maisons (*Hyloterpes bajulus*).

Insecticide curatif :

EN 1390 : efficacité curative contre les capricornes des maisons (*Hyloterpes bajulus*).

EN 49 : efficacité curative contre les vrillettes (*Anobium punctatum*)

Anti-termite :

EN 118 : efficacité préventive contre les termites (*Reticulitermes* spp. nymphes ouvriers et soldats).

Fongicide :

Le seuil d'efficacité a été déterminé suivant la norme :

EN 113 : efficacité contre tous les champignons de pourriture.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Travailler dans les règles de l'art et respecter les quantités de produit à déposer dans le bois.

Traitement Termites: Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel

Autorisation : Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement BE2019-0065-03-01.

CARACTERISTIQUES

Madurox® Sanio 3 est livré prêt à l'emploi et ne peut pas être dilué.

Aspect : Liquide, Non gras.

Teinte : Incolore.

Densité : 1,00 g/cm³ à 20 °C.

Point éclair : Non concerné.

Insecticide : Cyperméthrine (CAS 52315-07-8) : 0.11%.

Fongicide : Propiconazole (CAS 60207-90-1): 0,16%, Tebuconazole (CAS 107534-96-3): 0,05%, IPBC (CAS 55406-53-6): 0.05 %

Agent de dispersion: Eau.

Valeur COV : Non concerné.

pH : 7 – 7,5

Stockage : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.

Conservation à une température d'au moins 10°C. L'émulsion gèle à partir de 0°C.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

Conservation : En emballage fermé d'origine et à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Date d'expiration : date de production + 2 ans.

Conditionnement : En bidons de 1L - 5L – 25Litres.

MADUROX[®] SANIO 3

AVANT MISE EN ŒUVRE -----

Pour réaliser un traitement efficace, Madurox[®] Sanio 3 doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Application sur bois secs et exempts de toutes finitions avec un taux d'humidité entre 8 et 18%.

Conditions d'application :

Humidité des bois : entre 8 et 18%.

Température : minimum 10°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

APPLICATION -----

Outils : Brosse, pinceau, pulvérisateur horticoles, matériel d'injection de type « Airless ».

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais): eau.

1. Traitement préventif :

Appliquer en 2 couches (à ratio de 200 g/m² en total), par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

2. Traitement curatif :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1° Appliquer en 3 à 4 couches (à ratio de 300 g/m²) par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

2° Pour les poutres et chevrons supérieurs à 10x10 cm, percer des trous de 8 à 10mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois jusqu'à refus. Insister sur les parties encastrées dans le mur (20ml de produit par trou). Cette application doit toujours être combiné avec un traitement de surface de 300g/m²

Travailler selon les normes en vigueur et conforme aux Spécifications techniques unifiées STS04.

CONSUMMATION -----

Variable selon: L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Le procédé d'application.

Bois sains: 5 m² par litre environ (200g/m² environ).

Bois attaqués 3 m² par litre environ (300g/m² environ).

Par injection: 20 g de produit prêt à l'emploi par trou.

SECHAGE -----

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie - La ventilation.

Entre 2 couches : 1 heure environ.

Séchage complet : 48 heures environ en atmosphère ventilée.

Séchage à cœur (en cas d'injection) : 3 à 4 semaines environ.

INCIDENCE SUR TRAITEMENT DES BOIS -----

Coloration et odeur: Madurox[®] Sanio 3 ne confère au bois aucune coloration, ni odeur particulière.

Remontées de Tanin: Ce produit peut provoquer des remontées de tanin sur des bois exotiques. Il est donc conseillé de faire un essai au préalable. S'il y a des remontées de tanin, appliquer sur les bois de l'acide oxalique dilué entre 10 et 20% d'eau.

Finition : Après le temps nécessaire au séchage, les bois traités doivent être peints, vernis, cirés ou lasurés avec les produits de finition usuels.

Ne pas appliquer de finition avant 48 heures.

Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre indicatif.

MADUROX[®] SANIO 3

CONSEILS

Utilisez les biocides avec prudence.

Il est recommandé de respecter les règles de base de sécurité et d'hygiène. Consulter la fiche de données de sécurité du produit.

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être enlevé avant application du Madurox[®] Sanio 3.

L'humidité des bois doit être inférieure à 18% et la température d'application supérieure à 10°C (Ne pas traiter les bois gelés, givrés ou mouillés).

Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange sans notre avis technique.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Sonder, bûcher et broser les parties attaquées avant le traitement.

Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Technique (011/278732).

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE



Attention

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Pour le(s) usage(s) autorisé(s) pour le grand public, une dérogation aux articles 35, 40 et 41 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 est accordée : les utilisateurs grand public et les vendeurs sont exemptés des obligations liées au circuit restreint. Toutefois, pour le(s) usage(s) autorisé(s) pour les professionnels, les obligations pour les utilisateurs professionnels et les vendeurs restent d'application.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques.
- Se laver les mains après manipulation.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux) ou avec les animaux.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition février 2021 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

PPG Coatings Belgium srl.
Genkersteenweg 311, 3500 Hasselt
Telephone Support Technique 011 27 87 32
Mail : technicalsupportBNL@ppg.com

----- FICHE TECHNIQUE BELGIQUE -----

Les données de ce document sont correctes à la date d'émission. Nous nous gardons le droit de modification sans notification. Notre responsabilité sur base des données de ce document, est exclue.



PPG Industries

Bringing innovation to the surface.™